

GRC·RCMP



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA • ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

2004/2005



REVUE

SOUS-DIRECTION DU MAINTIEN
DE LA PAIX INTERNATIONALE



Gendarmerie royale
du Canada Royal Canadian
Mounted Police

Canada



2004/2005

**MISSIONS DU
MAINTIEN DE LA PAIX
INTERNATIONALE
DE LA GRC**

MISSIONS TERMINÉES et EN COURS





REVUE DE LA SOUS-DIRECTION DU MAINTIEN DE LA PAIX INTERNATIONALE DE LA GRC 2004/2005

MISSIONS DU MAINTIEN DE LA PAIX TERMINÉES ET EN COURS | LÉGENDE DE LA CARTE

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| 1 HAÏTI | 7 KOSOVO |
| 2 GUINÉE | 8 JORDANIE |
| 3 SIERRA LEONE | 9 IRAQ |
| 4 CÔTE D'IVOIRE | 10 AFGHANISTAN |
| 5 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO | 11 ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE |
| 6 BOSNIE-HERZÉGOVINE | 12 TIMOR ORIENTAL |



SOUS-DIRECTION DU MAINTIEN DE LA PAIX INTERNATIONALE DE LA GRC

TÉLÉPHONE : (613) 993-4915
TÉLÉCOPIEUR : (613) 993-3522
COURRIEL : peacekeeping@rcmp-grc.gc.ca
INTERNET : www.rcmp-grc.gc.ca/peacekeeping/index_f.htm
ADRESSE POSTALE : Direction générale de la GRC, 1200, prom. Vanier, Immeuble SNP, 3^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0R2

N^O DE LA CATÉGORIE: PS61-10/2005
ISBN: 0-662-69543-7
PHOTOS: 2004-2005 Opérations de maintien et de soutien de la paix de la police canadienne
© 2006 Sa Majesté la Reine en droit du Canada



TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE	7
SOUS-DIRECTION DU MAINTIEN DE LA PAIX INTERNATIONALE	8
PARTENAIRES POLICIERS CANADIENS	9
FACTEURS DE PARTICIPATION DE LA POLICE CANADIENNE	10
FINANCEMENT DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX CANADIENNES	11
SÉLECTION DES AGENTS DE LA PAIX	11
PRÉPARATION ET INSTRUCTION PRÉALABLES AU DÉPLOIEMENT	12
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES AGENTS DE POLICE	13
MISSIONS TERMINÉES	14
MISSIONS EN COURS	20
ANNEXE : ACRONYMES	28

Message du directeur général de la Police internationale

Je suis heureux de présenter la Revue de la Sous-direction du maintien de la paix internationale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) des exercices 2004 et 2005. Cette revue fait ressortir les mandats et les activités des missions terminées et en cours et, de façon plus importante, on y reconnaît les contributions exceptionnelles des agents de police canadiens à l'étranger, y compris ceux de la Sous-direction du maintien de la paix internationale (SDMPI), à la Direction générale (DG) de la GRC, à Ottawa. Fort de plus de 15 ans d'expérience à l'échelle internationale, le Canada est un chef de file reconnu en matière de maintien de la paix par des agents de police civile et de nombreuses nations à travers le monde reconnaissent et tiennent en haute estime le «savoir-faire canadien» en matière de services de police.

Grâce à ces réalisations, plusieurs pays commencent maintenant à passer d'États en conflit fragiles ou inefficaces à des pays axés sur la consolidation de la paix et la réconciliation à l'aide d'institutions démocratiques plus fortes. Le gouvernement du Canada (GC) reconnaît que le Canada assume un rôle important dans l'aide à la reconstruction de ces pays et, dans l'Énoncé de politique internationale d'avril 2005, on trouve un plan clair en ce qui concerne le renouvellement du rôle de fierté et d'influence du Canada dans le monde. Une part importante de ce plan consiste à adopter une approche plus stratégique relativement aux endroits où le personnel policier canadien est déployé afin de nous assurer que nous fournissons le meilleur service possible.

Cette responsabilité stratégique signifie que nous devons être très attentifs à la dynamique qui façonne l'environnement international. Pour ce faire, nous devons prévoir le rôle qu'on nous demandera probablement de jouer et nous préparer en conséquence. Nous ne pouvons pas nous contenter de réagir après le fait, si nous voulons lutter avec efficacité contre le crime transnational et jouer un rôle important dans l'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

La police internationale est solidement établie dans les opérations quotidiennes de la GRC et la coopération internationale est devenue une façon de faire. Même si les Canadiens sont reconnus pour leur leadership policier à de nombreux paliers à l'échelle internationale, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. L'établissement de la paix et de la sécurité en terres étrangères sert à assurer la paix et la sécurité au pays.

Pour terminer, j'aimerais en profiter pour répéter ma profonde gratitude envers les braves hommes et femmes qui s'efforcent de rendre le monde plus sûr. Le présent rapport est dédié à ces hommes, à ces femmes et à leurs familles qui les soutiennent et qui attendent patiemment leur retour.

Merci.

*Le surintendant principal David Beer,
Directeur général, Police internationale*

Depuis 1989, la GRC a géré le déploiement de plus de 2 000 policiers canadiens dans diverses missions dans le monde. Pour le compte du gouvernement du Canada, la Sous-direction du maintien de la paix internationale (SDMPI) de la GRC se charge de la sélection des candidats, de l'instruction préalable au déploiement et du soutien médical, affectif et logistique continu. La SDMPI fait partie de la Police internationale, qui relève des Opérations fédérales et internationales (OFI) de la GRC.

Les demandes de personnel proviennent d'organisations multilatérales, telles que les Nations Unies, et les décisions relatives au déploiement des agents de police canadiens sont prises par Affaires étrangères Canada (AEC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) sous l'égide de l'Arrangement sur la police civile au Canada (APCC). Pour satisfaire à la demande croissante d'expertise policière canadienne, la SDMPI compte énormément sur la collaboration et l'aide de nombreux services de police partenaires de niveau municipal, régional et provincial.

Les policiers canadiens en mission à l'étranger ont reçu le mandat de promouvoir la paix et la sécurité internationales en collaborant avec les services de police locaux dans les pays aux prises avec des conflits ou des menaces de conflits. Les activités qu'ils exercent figurent ci-dessous.

- Donner de la formation aux organismes policiers étrangers, les réformer, les professionnaliser et les démocratiser.
- Enquêter sur les violations des droits de la personne.
- Superviser la sécurité et les droits de la personne des réfugiés rentrés chez eux et des personnes déplacées.
- Exercer une autorité policière exécutive.
- Assurer la liaison entre les organisations internationales.
- Aider dans le cadre des activités humanitaires.
- Encourager l'établissement d'un environnement politique neutre et libre de toute intimidation au cours du processus électoral.



Sous-direction du maintien de la paix internationale



Les principes directeurs de la SDMPI quand elle répond aux demandes du gouvernement du Canada sont les suivants.

- Sélectionner, former et déployer de manière rentable le personnel de police canadien pour les missions des Nations Unies (NU) et les autres missions de police civile.
- Maintenir un processus de sélection et de formation dynamique qui permet le déploiement de policiers bien équipés et hautement formés qui sont prêts sur le plan physique, médical, psychologique et opérationnel à répondre aux besoins toujours changeants de l'ONU et de tout autre organisme qui en fait la demande.
- Fournir le soutien affectif et logistique nécessaire aux policiers canadiens qui participent aux missions ainsi qu'à leur famille.
- Assurer le maintien des principes fondamentaux de la police communautaire, de la prestation de services axée sur les clients et de la résolution de problèmes axée sur les clients dans le cadre de ce processus.

Située dans les locaux de la Direction générale de la GRC à Ottawa, la SDMPI est formée d'une équipe diversifiée de professionnels qui comprend à la fois du personnel policier et civil de la GRC et d'autres services de police partenaires. Le mandat principal de la SDMPI consiste à sélectionner et à former les agents de police canadiens qui seront déployés et à soutenir ceux qui ont déjà été déployés dans le cadre de missions à l'étranger. L'équipe offre également un éventail de services, tels qu'un soutien médical, logistique et administratif aux soldats de la paix et à leurs familles, ainsi que des mises à jour opérationnelles au gouvernement et aux partenaires policiers.

UNE ÉQUIPE – DES VOIX NOMBREUSES : Pour le compte du gouvernement du Canada, la SDMPI est responsable de gérer la contribution de la police canadienne au maintien de la paix. Toutefois, elle compte énormément sur la collaboration et l'aide de nombreux services de police canadiens pour satisfaire à la demande croissante d'expertise policière canadienne. Avant 1995, la GRC était le seul service de police canadien qui fournissait des agents de police dans le cadre des missions internationales. Toutefois, de nos jours, de nombreux services de police canadiens aux niveaux provincial, territorial, régional et municipal y consacrent du personnel de façon continue. En fait, en 2004 et en 2005, la GRC s'est associée avec plus de 30 services de police nationaux, ce qui représente environ 60 % de toutes les missions canadiennes de maintien de la paix.

Partenaires policiers canadiens

Partenaires d'un bout à l'autre du pays (sans ordre particulier):

- Service de police d'Edmonton
- Service de police de Medicine Hat
- Service de police de la ville de Nelson
- Service de police de Regina
- Service de police de Saskatoon
- Service de police de Chatham-Kent
- Service de police régional de Durham
- Police provinciale de l'Ontario
- Service de police d'Ottawa
- Service de police régional de Peel
- Services de police communautaire de Peterborough-Lakefield
- Service de police régional de York
- Service de protection des citoyens de Laval
- Service de police de St-Jérôme
- Service de police de la Ville de Québec
- Service de police de la Ville de Montréal
- Sûreté du Québec
- Service de police régional du Cap-Breton
- Service de police de Charlottetown
- Service de police régional de Halifax
- Force constabulaire de Terre-Neuve
- Service de police de Saint John
- Service de police de Calgary
- Service de police de Vancouver
- Service de police de Victoria
- Service de police de Guelph
- Service de police régional de Hamilton-Wentworth
- Service de police de Toronto
- Service de police régional de Niagara
- Service de police régional de Waterloo
- Service de police de Longueuil
- Service de police de Gatineau

Facteurs de participation de la police canadienne

Décider où et quand recommander l'appui du Canada dépend du type de maintien de l'ordre désiré. Dans l'APCC, on énumère onze facteurs principaux dont on doit tenir compte afin de décider quelle devrait être l'importance de la participation du Canada à chacune des missions.

1. Intérêts de la politique étrangère du Canada. Quels intérêts une présence canadienne servirait-elle en matière de politique étrangère et de développement, en prenant en compte les intérêts régionaux ou bilatéraux?
2. Demande officielle. Une organisation multilatérale a-t-elle présenté une demande officielle de police civile? L'organisation doit recevoir un mandat de ses États membres en ce qui concerne les activités liées à la sécurité régionale et nationale ou appuyer d'autres opérations policières internationales comme en ont convenu les trois ministres signataires de l'APCC.
3. Mandat. La mission comporte-t-elle un mandat clair et réalisable?
4. Accord des parties. Les principaux antagonistes ont-ils consenti à un cessez-le-feu et à la participation du Canada? Se sont-ils engagés dans un processus de paix?
5. Objet. La mission est-elle susceptible de servir la cause de la paix ainsi que de mener à un règlement politique et à l'édification de la paix à long terme?
6. Rôle. Le rôle envisagé pour la police canadienne convient-il à ses compétences et à la philosophie des services de police du Canada?
7. Autorité. Y a-t-il une organisation qui représente une autorité déclarante unique, généralement reconnue et dotée d'une structure de commandement et de contrôle efficace? L'organisation directrice a-t-elle la compétence voulue pour soutenir l'opération?
8. Sécurité et protection. L'endroit où les membres de la police canadienne vivront et travailleront est-il suffisamment sûr et protégé pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs (y compris les soins de santé, les conditions de vie et le système juridique)?
9. Logistique et financement. La mission est-elle suffisamment et équitablement financée? Y a-t-il un soutien logistique canadien et international suffisant?
10. Capacité. Le Canada peut-il répondre aux besoins de la mission avec ses ressources actuelles? La participation canadienne mettra-t-elle en péril d'autres engagements, y compris la prestation des services de police au Canada?
11. Durée et stratégie de sortie. Les conditions de la conclusion de la mission sont-elles claires et mesurables? Seront-elles durables après la fin de mission?

Au cours de 2004-2005, le cadre stratégique et le mécanisme de financement partiel qui permettent de fournir une expertise policière canadienne à l'appui des opérations internationales de soutien de la paix dans les pays étrangers ont été coordonnés au moyen de l'APCC. Établi en 1997, l'APCC s'assure que l'ACDI dispose d'un budget consacré uniquement aux missions multilatérales de soutien de la paix. En outre, l'APCC fonctionne à titre d'entente administrative interministérielle que l'on utilise afin de déployer des agents de police canadiens dans le cadre de missions étrangères de maintien et de soutien de la paix.

À mesure que le maintien de la paix devient plus stratégique et évolue en édification de la paix, l'APCC reconnaît également le rôle que les agents de police canadiens sont susceptibles d'exercer afin d'appuyer les efforts des populations locales en vue de rétablir leurs institutions et de retrouver la confiance de leurs citoyens.

L'APCC est géré par les cadres supérieurs de l'ACDI, d'AEC, de SPPCC et de la GRC. Par l'intermédiaire de leurs représentants au comité directeur, ces cadres conseillent les ministres d'AEC, de l'ACDI et de SPPCC sur les missions de maintien de la paix qu'il y a lieu de soutenir. Un nouvel APCC est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003, pour une période de trois ans, avec un budget de 19 millions de dollars.

Chaque année, des agents de police canadiens montrent leur intérêt à participer à des missions internationales de maintien et de soutien de la paix. En 2004-2005, près d'un millier d'agents de police ont signalé leur intérêt, mais seuls quelques privilégiés sont habituellement admissibles à participer à ce processus de sélection, qui comprend la satisfaction des critères importants suivants.

- Les agents de police doivent avoir au moins cinq années d'expérience des services de police opérationnels.
- Les membres de la GRC doivent consigner leur intérêt dans leur dossier du personnel.
- Les agents de police canadiens des services de police municipaux, régionaux et provinciaux doivent acheminer leur demande par l'intermédiaire de leurs services de police respectifs, qui assurent ensuite la liaison avec la SDMPI.
- Les agents de police canadiens retenus pour remplir des fonctions de maintien de la paix doivent satisfaire aux critères de sélection précis établis par les NU et d'autres organisations multilatérales participantes ainsi que par la GRC et les services de police municipaux, régionaux et provinciaux.
- Ces critères comprennent, mais non de façon limitative, les compétences suivantes : une vaste expérience des services de police opérationnels; des compétences solides en relations interpersonnelles, en organisation, en leadership et en assistance professionnelle; de la souplesse et de l'innovation; un esprit d'équipe et des aptitudes physiques.
- Le processus de sélection comprend également le Test d'aptitudes physiques essentielles (TAPE) de la GRC, un examen médical, un test psychologique et une entrevue d'évaluation des aptitudes.

Nota : Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de recrutement, veuillez communiquer avec la SDMPI pour qu'elle vous envoie une copie du document « Le monde vous attend, êtes-vous prêts? ».

Financement des missions de maintien de la paix canadiennes

Sélection de l'agent de police approprié pour une mission internationale

Préparation et instruction préalables au déploiement pour les missions internationales

Avant le départ pour la mission, tous les candidats suivront un cours d'instruction poussé préalable au déploiement à Ottawa. La responsabilité de la Section de la formation de la SDMPI est de préparer les candidats et de faciliter la circulation de l'information sur tous les aspects connus de la mission. L'instruction préalable au déploiement est divisée en cinq sections : l'entraînement opérationnel, la séance d'information sur la santé, la séance d'information administrative, le programme de sensibilisation aux cultures et la formation spécialisée. On s'attend à ce que tous les candidats sélectionnés pour la formation entreprennent une préparation individuelle avant leur arrivée à Ottawa. Une trousse d'information leur est fournie auparavant. On y décrit brièvement la géographie et le climat de l'endroit, les vêtements appropriés à apporter, la disponibilité de l'eau, les différences dans la nourriture et le régime alimentaire, le change de devises et quelques exercices sur la langue usuelle.

Détails sur la formation

- La séance d'entraînement opérationnel est mise en œuvre si le mandat de la mission exige que les candidats exercent des pouvoirs exécutifs (c.-à-d. une autorité policière complète) dans le cadre de leur mission.
- La formation au tir, le bâton télescopique, la formation sur les armes chimiques, la formation sur l'autodéfense, la séance d'information sur les renseignements criminels et la séance d'information sur le modèle d'intervention pour la gestion des incidents sont des exemples d'entraînement opérationnel.
- La séance d'information sur la santé vise à préparer les candidats mentalement et physiquement. Dans le cadre de cette séance, on donne, à chacun des candidats, des renseignements propres à la mission en ce qui concerne les dangers pour leur santé. On les conseille également sur les différents médicaments et immunisations nécessaires à leur mission.
- Les séances d'information administratives sont des exposés détaillés donnés aux candidats afin de faciliter leurs tâches administratives au cours des missions. Ces exposés comprennent le Code canadien du travail, les indemnités de déplacement, les relations avec les médias ainsi que des séances d'information d'AEC et de l'ACDI.
- Le programme de sensibilisation aux cultures fournit aux candidats des renseignements sur leur nouveau milieu culturel. Cela ne se limite pas au pays où ils seront déployés, mais cela peut également inclure les cultures des nombreux partenaires avec lesquels ils travailleront pendant leur mission à l'étranger.
- La formation spécialisée est donnée aux participants dont la mission les amènera dans des parties du monde où le rôle du Canada est très précis et unique. Dans ces cas, une formation spécialisée est fournie afin de préparer les candidats à leur rôle international. Certains sujets comprennent les droits de la personne et le droit international, la structures des NU, le rôle de la Police des Nations Unies (PNU), la sensibilisation aux mines et la lecture de cartes.

La Section des services de santé de la SDMPI est composée d'un psychologue, d'une infirmière et d'un coordonnateur du Programme d'aide aux membres et aux employés (PAME) et du programme de soutien aux familles qui, ensemble, sont chargés de s'assurer que les soldats de la paix sont en bonne santé physique, émotionnelle et psychologique avant le déploiement, pendant la mission et à leur retour au Canada.

Les membres de la Section établissent des relations continues avec les Services de santé divisionnaires afin de les tenir au courant de toutes les exigences des missions, et ils s'assurent que toutes les questions relatives à la santé sont abordées de façon opportune. Cela inclut des évaluations médicales complètes qui comprennent des essais en laboratoire et d'autres tests spécialisés, des immunisations, le TAPE et des évaluations psychologiques complètes. Dans le cadre des missions de maintien de la paix, les Services de santé peuvent fournir un soutien aux participants et à leurs familles lorsqu'ils en ont besoin. Dans le passé, par exemple, un soutien affectif et de l'aide lors d'urgences médicales ont été offerts à la suite d'événements inattendus.

Santé et sécurité des agents de police

RÉALISATIONS :

- En 2004-2005, des visites d'évaluation des risques et des menaces pour la santé ont été effectuées en Jordanie, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et en Haïti en vue d'évaluer les conditions de travail et de vie, les dangers pour la santé et la sécurité, les facteurs de stress propres à la mission ainsi que les capacités des établissements de santé locaux et des services connexes.
- Une étude commandée par la SDMPI, dans laquelle on examine la pertinence de la participation policière aux missions de maintien de la paix et les avantages connexes pour les agents et leur service de police, a également été publiée en 2004.
- Le psychologue résident de la SDMPI a participé à la rédaction d'un article sur les défis et les risques pour la santé associés aux missions de maintien de la paix policières dans un environnement postérieur à un conflit qui a été publié dans le *International Journal of Police Science and Management* (volume 5, n° 4).
- Le coordonnateur du PAME et du programme de soutien aux familles a collaboré à l'animation d'une série de séances de réintégration qui ont permis aux candidats de retour d'une mission de parler de leur expérience et des effets de leur réintégration à la maison et dans leur milieu de travail.

Nota : Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services fournis par la Section des services de santé ainsi que des suggestions de préparation à la mission pour le candidat et sa famille, veuillez demander à la SDMPI une copie du Guide pour la famille.

MISSION
TERMINÉE

KOSOVO

Police civile de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

- En activité depuis juin 1999
- Contribution canadienne : jusqu'à un maximum de 92 agents de police par an
- Langue de travail : anglais
- Date d'achèvement : mars 2004

DESCRIPTION : Dans le cadre de la contribution canadienne à la paix et à la stabilisation dans les Balkans, les agents de police canadiens ont poursuivi leur participation à la MINUK jusqu'à la fin de mars 2004. L'objectif de la mission consistait à maintenir l'ordre public au Kosovo et à aider à renforcer, à long terme, les capacités d'un nouveau service de police démocratique. Bien que la MINUK se poursuive, le Canada n'y contribue plus et les neuf derniers agents de police canadiens ont quitté le Kosovo le 31 mars 2004.

MANDAT : Le mandat de la MINUK consiste à maintenir l'ordre public au Kosovo, à fournir un environnement sûr et sécuritaire à toutes les personnes ainsi qu'à s'assurer que les organismes civils d'application de la loi fonctionnent en conformité avec les normes internationalement reconnues et qu'ils respectent les droits de la personne et les libertés fondamentales. Les agents de police canadiens ont agi à titre de mentors, ont surveillé les activités policières et ont aidé à la création d'un nouveau Service de police du Kosovo (SPK) démocratique. On considère le Canada comme un pionnier dans le domaine des droits de la personne et de la police communautaire. La contribution de la police canadienne au Kosovo a été soutenue par le partenariat de la GRC et de plus de 20 autres services de police canadiens. Depuis la création de la MINUK en juin 1999, les membres de la police canadienne ont occupé des postes administratifs et opérationnels clés dans la police civile (CIVPOL).

RÉALISATIONS :

- Un agent de police supérieur canadien a été nommé directeur de l'administration du SPK pour la MINUK et s'est occupé de la rédaction et de la présentation du budget du SPK de l'exercice 2004 au gouvernement du Kosovo.
- Un agent de police canadien ayant une vaste expérience en identification judiciaire a été affecté au laboratoire judiciaire du SPK, à Pristina, et a été désigné comme chef des services médico-légaux de tout le laboratoire judiciaire du SPK au Kosovo.
- Des agents de police canadiens ont fait partie du Centre international de formation de la police (CIFP), où l'on offre une orientation aux nouveaux agents de police civile sur un vaste éventail de sujets propres à la mission.
- Un agent de police canadien a travaillé dans le Bureau de lutte contre la criminalité organisée du Kosovo (BLCOK) et a apporté son aide dans la lutte contre le crime organisé en conseillant et en surveillant les agents du SPK dans le cadre de la collecte de renseignements et des enquêtes.

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)

- En activité depuis juin 1999
- Contribution canadienne : 20 agents de police par an
- Langue de travail : anglais
- Date d'achèvement : mai 2004

DESCRIPTION : Des agents de police canadiens ont servi au Timor oriental (Timor-Leste) de juin 1999 à mai 2004 dans le cadre de deux différentes missions des NU. À la suite de la fermeture de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), le Conseil de sécurité (résolution 1410) a établi la nouvelle MANUTO, qui a commencé officiellement le 20 mai 2002.

MANDAT : L'objectif des services de police canadiens au Timor oriental était de fournir des enquêteurs de police, des formateurs, des gestionnaires et des planificateurs spécialisés en vue d'accroître les opérations de la police civile ainsi que d'aider à développer le service de police du Timor-Leste (SPTL). Les principales tâches de la PNU consistaient à préparer le SPTL à la passation complète des pouvoirs de police de direction ainsi qu'à exercer une influence positive et professionnelle sur les opérations des NU dans le cadre de la MANUTO.

RÉALISATIONS :

- Les agents de police canadiens ont aidé la MANUTO en ce qui concerne les fonctions de police de direction et ont préparé le SPTL pour l'éventuelle passation de toutes les fonctions policières.
- Les agents de police canadiens ont formé les membres de la police locale afin qu'ils puissent finalement assumer la responsabilité totale de l'école de police et de l'élaboration des programmes.
- Les agents de police canadiens ont pris part à l'élaboration de la structure administrative de base qui était essentielle à la stabilité politique et à la viabilité de la région, y compris les fonctions provisoires de sécurité publique et d'application de la loi.
- Les agents de police canadiens ont aidé les cadres supérieurs du SPTL à planifier les opérations policières de façon stratégique.
- Les agents de police canadiens ont occupé un certain nombre de postes en vue aux NU, dont ceux de chef des opérations, chef des enquêtes nationales, chef de la planification stratégique, adjoint spécial du commissaire de police, chef de district, officier responsable des groupes de personnes vulnérables et du crime organisé ainsi que conseillers techniques auprès des groupes spécialisés commandés par les agents du SPTL.

MISSION
TERMINÉE

GUINÉE

Détachement auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- En activité depuis janvier 2003
- Contribution canadienne : deux agents de police par an
- Langue de travail : français
- Date d'achèvement : juillet 2004

DESCRIPTION : En 2002, la Guinée était un territoire d'accueil pour presque 120 000 réfugiés provenant de pays voisins, tels que la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire, qui tentaient de fuir de longs conflits armés dans leurs pays d'origine. En plus de la nature grandement explosive de la région, l'insécurité des camps de réfugiés et des colonies de peuplement était un sujet de préoccupation depuis longtemps. Afin d'aider le HCR, le Canada a envoyé des policiers pour prêter main-forte aux Brigades mixtes et aux équipes chargées de la sécurité des camps de Réfugiés, qui sont formées de membres de la gendarmerie et de la police nationale de Guinée.

MANDAT : Les agents de police canadiens ont assuré un environnement sûr et sécuritaire à tous les réfugiés dans les camps. Plus particulièrement, ils ont dû s'assurer que les organismes civils d'application de la loi fonctionnaient conformément aux normes internationalement reconnues et qu'ils respectaient les libertés fondamentales et les droits de la personne. Ils étaient également chargés de soutenir le mandat du HCR en Guinée en conseillant et en aidant les forces de sécurité spécialisées du gouvernement. En juillet 2004, après que les agents de police canadiens eurent fourni à leurs partenaires guinéens un modèle solide quant à la sécurité des réfugiés et accompli leurs autres objectifs, le projet a pris fin.

RÉALISATIONS :

- Les agents de police canadiens ont agi en qualité de mentors et ont exercé une influence positive sur les bénévoles chargés de la sécurité des camps de réfugiés, de la Brigade mixte, du Bureau de Coordination des Réfugiés (BCR) de la Guinée et des opérations du HCR.
- Les agents de police canadiens ont donné des conseils opportuns sur les mesures de renforcement des capacités ainsi que les activités et les exigences particulières en matière de formation.
- En collaboration avec le HCR, les agents de police canadiens ont élaboré et donné une assistance technique pour la mise en œuvre d'un programme national structuré sur les normes de formation en matière de sécurité publique.
- Les agents de police canadiens ont analysé les mesures de sécurité des camps de réfugiés et ont assuré la liaison entre le HCR, le BCR et la Brigade mixte.
- Les agents de police canadiens rendaient directement compte de leurs activités au représentant du HCR du pays par l'entremise du chef du bureau satellite et donnaient des conseils analytiques opportuns.

Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone (MANUSIL)

MISSION
TERMINÉE

SIERRA
LEONE

- En activité depuis octobre 2002
- Contribution canadienne : jusqu'à sept agents de police par an
- Langue de travail : anglais
- Date d'achèvement : novembre 2004

DESCRIPTION : Le 22 octobre 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a autorisé l'établissement de la MANUSIL. Le premier déploiement policier du Canada, formé de deux agents de police, s'est produit en juillet 2001. Le Canada a continué d'affecter des agents de police à la force de maintien de la paix de la police civile internationale de Sierra Leone, tel que les NU l'avaient demandé, jusqu'en novembre 2004.

MANDAT : Le Canada a pleinement soutenu le mandat de la MANUSIL en conseillant et en aidant le service de police de la Sierra Leone (SPSL) tout au long de la mission. Le mandat précis de la MANUSIL consistait à assurer un environnement sûr et sécuritaire à toutes les personnes en veillant à ce que les organismes civils d'application de la loi fonctionnent conformément aux normes internationalement reconnues en ce qui concerne les droits de la personne et les libertés fondamentales. La MANUSIL avait également reçu le mandat d'aider le gouvernement de la Sierra Leone dans ses efforts pour étendre son autorité, ainsi que pour rétablir l'ordre et la stabilité.

RÉALISATIONS :

- Les agents de police canadiens ont joué un rôle dans tous les aspects de la formation et du perfectionnement administrés par l'École de Hastings. Cette aide comportait l'élaboration du contenu de cours et des normes de formation dans les domaines des tactiques défensives de la police et des modèles d'intervention de gestion des incidents.
- Les agents de police canadiens ont participé à la conception, à l'élaboration et à la prestation d'un cours de « formation des formateurs » pour le SPSL, lequel était destiné à contribuer à la prestation de programmes de formation à l'intention des agents. Le contenu du cours offert comprenait différents pactes internationaux sur les droits de la personne que la police est obligée de respecter.
- Les agents de police canadiens ont collaboré avec les cadres supérieurs du SPSL afin d'élaborer de nouvelles politiques de recrutement et de promotion qui comprennent des techniques de préparation aux examens d'entrée ainsi que l'administration d'un programme d'essai.
- Les agents de police canadiens ont aidé à l'élaboration de barèmes d'examen et de correction pour l'École de Hastings.

MISSION
TERMINÉE

BOSNIE-
HERZÉGOVINE

Mission de police de l'Union européenne (MPUE) et Bureau du Haut Représentant (BHR)

- La MPUE est en activité depuis janvier 2003; le BHR est en activité depuis août 2000.
- Contribution canadienne : huit agents de police
- Langue de travail : anglais
- Date d'achèvement : le 31 décembre 2005

DESCRIPTION : La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a commencé avec la signature de l'Accord de paix de Dayton en décembre 1995. Par la suite, le CSNU a renouvelé le mandat de la MINUBH à plusieurs reprises. Le dernier mandat a été renouvelé de juin 2002 au 31 décembre 2002. Le 1er janvier 2003, l'Union européenne (UE) a remplacé la MINUBH et a commencé son mandat de trois années en Bosnie-Herzégovine, ce qui comprenait la MPUE. La MPUE est une mission de suivi du Groupe international de police (GIP) des Nations Unies qui a pour objectif de soutenir la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine.

MANDAT : Les membres de la MPUE s'occupent du mentorat, de la surveillance et de l'animation des programmes de perfectionnement policier à l'intention des agents de niveau intermédiaire et supérieur et de divers ministères en Bosnie-Herzégovine. La participation de la police canadienne à la MPUE comprend la contribution au processus global de mise en œuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine et la création d'un programme policier solide de l'UE. La MPUE aide à créer une institution policière indépendante qui respecte entièrement les droits de la personne tout en fournissant les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer l'intégration complète de la Bosnie-Herzégovine dans l'UE. Deux agents de police canadiens ont détenu les postes de gestion supérieure suivants : membre du personnel particulier du sous-commissaire à la MPUE et conseiller adjoint du ministre de la sécurité (MS). Depuis août 2000, le Canada a également affecté un agent de police tous les ans à l'unité contre le crime et la corruption (UCCC) du BHR.

RÉALISATIONS :

- Les agents de police canadiens ont servi d'agents de liaison entre les niveaux supérieurs de la MPUE, de la police locale, des forces armées internationales, des forces de sécurité (FS) et de la force multinationale de l'Union européenne (EUFOR).
- Les agents de police canadiens ont travaillé avec les Services spéciaux des frontières (SSF) et s'occupaient du mentorat et de la surveillance de leurs homologues locaux ainsi que de l'adaptation des plans de projet des SSF dans le même format que le reste de la mission.
- Les agents de police canadiens ont servi de mentors et de moniteurs aux services d'enquête de la police locale de la Bosnie-Herzégovine dans des secteurs tels que le trafic de personnes, les drogues, le crime organisé et les crimes de guerre.
- Les agents de police canadiens ont donné une orientation en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, le déploiement du personnel, les systèmes de promotion et les évaluations du rendement.

Force opérationnelle intégrée de l'Union africaine au Darfour (FOID) à l'appui de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS II)

MISSION
TERMINÉE

ADDIS
ABEBA

- En activité depuis mars 2005
- Contribution canadienne : un expert policier
- Langue de travail : anglais
- Date d'achèvement : janvier 2006

DESCRIPTION : Les résolutions 1556 et 1564 du CSNU ont fourni à l'Union africaine (UA), en vertu du chapitre VII, le mandat de mener des opérations de maintien de la paix dans la région du Darfour, au Soudan. En vertu de cette autorité, le Conseil de l'UA pour la paix et la sécurité a autorisé la Mission de l'Union africaine au Soudan en octobre 2004. Le Canada a une longue histoire d'engagement au Soudan et participe activement à l'examen des causes profondes des conflits du Soudan. À cette fin, le Canada est déterminé à aider à mettre fin à la violence, plus particulièrement contre les civils, dans la région du Darfour, au Soudan, et il a pris des mesures concrètes afin de soutenir l'initiative d'intervention de l'UA. Un agent de police canadien a d'abord été déployé à la FOID en tant que conseiller technique à Addis-Abeba, en Éthiopie, en mars 2005, pendant une période de trois mois. Il a ensuite été remplacé par un expert policier contractuel (un agent de la GRC à la retraite) qui a complété le 12 janvier 2006, un déploiement de six mois.

MANDAT : Les experts policiers canadiens affectés à la MUAS II ont reçu le mandat de travailler avec la FOID à Addis-Abeba, en vue d'aider et de conseiller les policiers de l'organisation en ce qui concerne la planification de la mission civile. Les fonctions précises de l'expert policier canadien comprennent ce qui suit : aider aux déploiements, donner des conseils en matière de soutien logistique, formuler des recommandations sur les procédures opérationnelles réglementaires (POR) de la police et les examiner et donner des conseils sur la structure de commandement et de contrôle de l'opération policière MUAS II, sur la relation entre la police de la MUAS II et la population et la police locales et, finalement, sur les méthodes et les normes de formation policière.

RÉALISATIONS :

- L'agent de police canadien affecté en premier à la mission a aidé à la planification et à la familiarisation de la CIVPOL ainsi qu'à la gestion des ressources et du matériel.
- L'agent de police canadien a également participé à une évaluation des besoins policiers menée par l'Union européenne aux fins d'aide internationale à la mission de l'UA dans la région du Darfour, au Soudan.
- L'agent de police canadien a effectué une visite du personnel d'une durée d'une semaine, au Darfour, afin d'évaluer les conditions de la MUAS II de la CIVPOL dans la région.
- L'agent de police canadien et maintenant l'expert policier canadien ont tous les deux occupé le poste de conseiller de haut niveau en matière de police de la FOID.

Conseillers de police de la reconstruction du secteur de sécurité de l'Iraq au ministère de l'Intérieur (MI)

- En activité depuis mai 2003
- Contribution canadienne : deux conseillers de police par an
- Langue de travail : anglais

DESCRIPTION : La stratégie canadienne d'engagement dans les efforts de reconstruction en Iraq s'est concentrée sur l'aide humanitaire, la réponse aux besoins sociaux et économiques de base et la fourniture d'un soutien à la réforme du secteur de sécurité et de gouvernance. Depuis mai 2003, le Canada a déployé deux agents de police supérieurs à Bagdad pour œuvrer avec le MI afin d'élaborer des plans stratégiques de reconstruction du secteur de sécurité et de réforme policière.

MANDAT : En tant que membre d'une équipe consultative multinationale, la police canadienne utilise son expertise afin d'aider à favoriser la paix et la sécurité en Iraq. Plus particulièrement, les agents de police ont reçu le mandat de soutenir la reconstruction du secteur de sécurité par la création d'un service de police démocratique et crédible. En fournissant ce type de soutien professionnel au MI et à la police nationale iraquienne (PNI), ces agents sont dans une bonne position pour influencer positivement sur les décisions de principe en relation avec la réforme policière iraquienne.

RÉALISATIONS :

- Les agents de police canadiens ont fourni une analyse de situation exhaustive ainsi qu'une évaluation des besoins afin de faire connaître l'engagement canadien envers la réforme du secteur de sécurité en Iraq.
- Les agents de police canadiens ont réussi à obtenir un financement international pour une équipe d'experts judiciaires et un peloton d'enlèvement des explosifs.
- Les agents de police canadiens ont aidé à renforcer la capacité de la PNI en fournissant de la formation et en donnant des conseils sur la manipulation et l'enlèvement des explosifs.
- Un projet médico-légal coordonné pour le personnel clé de la PNI est actuellement en cours, et les agents de police canadiens tiennent le rôle principal dans la reconstruction de l'infrastructure, la fourniture de l'équipement et l'offre de cours de recyclage à ces membres.
- Les agents de police canadiens ont aidé à développer la PNI grâce à des mécanismes de recrutement policier améliorés, un suivi du service et le perfectionnement des cadres supérieurs ainsi qu'une planification opérationnelle des officiers haut gradés de la PNI.

Jordan International Police Training Centre (JIPTC), formation des policiers irakiens

MISSION
EN COURS

JORDANIE

- En activité depuis janvier 2004
- Contribution canadienne : jusqu'à 20 agents de police par an
- Langue de travail : anglais

DESCRIPTION : Une première étape essentielle dans l'instauration d'une paix durable en Iraq est la réforme du secteur de sécurité et l'établissement de la primauté du droit. À cette fin, on mentionne, dans la résolution 1511 du CSNU (adoptée à l'unanimité le 16 octobre 2003), l'importance d'établir des forces de sécurité et des services de police irakiens efficaces afin de maintenir l'ordre et la sécurité. Plus particulièrement, on invite les États membres ainsi que les organisations internationales et régionales à contribuer efficacement à la formation du personnel des forces de sécurité et des policiers irakiens. La mission se penche sur la formation policière, l'enseignement des compétences, l'établissement de partenariats et l'offre d'aide à l'Iraq dans la mise en place d'une police civile nationale qui respecte les normes internationales. Les agents de police canadiens participent également à l'évaluation, à la planification et à l'élaboration des programmes ainsi qu'au contrôle de la qualité.

MANDAT : Sous l'autorité de l'administrateur civil du JIPTC du Bureau de reconstruction de l'Iraq, les agents de police canadiens ont reçu le mandat de contribuer à l'élaboration et à la prestation de séances de formation de base démocratiques à l'intention d'approximativement 36 000 policiers irakiens. Plus particulièrement, les efforts des policiers canadiens sont concentrés sur l'élaboration des programmes et l'offre d'aptitudes en leadership, de formation policière et d'expertise en matière d'enquêtes en vue d'aider à restaurer l'ordre et à rétablir les services de police.

RÉALISATIONS

- Les formateurs policiers canadiens fournissent le leadership, la surveillance, la formation et l'expertise en matière d'enquêtes, ce qui aide les futurs policiers irakiens à restaurer l'ordre et à rétablir des services de police efficaces.
- À ce jour, les policiers canadiens ont aidé à former 21 000 cadets irakiens à l'aide de normes policières internationales et d'une approche policière démocratique.
- Les policiers canadiens donnent de la formation dans les secteurs des techniques policières, des aptitudes à enseigner et de l'élaboration de partenariats.
- Les policiers canadiens ont adapté leur programme de façon à y inclure les droits de la personne, la police communautaire, l'éthique et les valeurs policières, le code de déontologie, l'entrevue des victimes, les enquêtes criminelles de base et la formation en conduite automobile.

Équipe provinciale de reconstruction (EPR) canadienne, à Kandahar, en Afghanistan

- En activité depuis août 2005
- Contribution canadienne : jusqu'à 10 agents de police par an
- Langue de travail : anglais

DESCRIPTION : L'Afghanistan est une des priorités de sécurité internationale les plus importantes du Canada et comprend la plus grande concentration des efforts de stratégie tridimensionnelle du Canada (défense, développement et diplomatie) à l'étranger, en ce moment. Les EPR sont un élément crucial de la stratégie de la communauté internationale qui vise à aider à reconstruire et à stabiliser l'Afghanistan.

Le rôle de l'EPR consiste à aider à étendre l'autorité du gouvernement central à la région de Kandahar, en fournissant une force de sécurité internationale visible. De plus, l'EPR aide en encourageant, en soutenant et en surveillant la réforme afghane du secteur de sécurité qui vise à renforcer la capacité de l'administration locale et à fournir une bonne gouvernance aux habitants de l'Afghanistan.

Cet effort international a été soutenu par les NU, le G8 et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et relève des deux organismes suivants : la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN (mandatée par l'intermédiaire de la résolution 1386 du CSNU) et les forces de la coalition américaine « opération Enduring Freedom ».

MANDAT : Les membres de la police civile canadienne déployés dans l'EPR afghane ont reçu le mandat d'aider à renforcer la capacité des services de police afghans locaux et de donner une formation aux policiers. Ils ont également la charge d'établir des relations avec des partenaires d'application de la loi et de servir de point de contact central entre l'EPR et la police locale. En plus, ils conseillent, guident, surveillent et forment les services de police afghans locaux, et ils travaillent en étroite symbiose avec l'Allemagne (le pays responsable de la réforme policière), les États-Unis et d'autres partenaires policiers internationaux. La police civile s'assure que toutes les activités sont conformes aux normes et aux lois internationales.

RÉALISATIONS :

- Les deux agents de police canadiens déployés dans l'EPR en août 2005 assurent la liaison avec la police nationale afghane (PNA) et d'autres partenaires locaux en vue d'évaluer leurs besoins policiers.
- Malgré l'environnement de sécurité restreignant, ces agents de police canadiens ont également aidé à réaliser plusieurs projets de formation locaux avec la PNA, à Kandahar.
- Les deux agents travaillent en étroite symbiose avec leurs partenaires canadiens du ministère de la Défense nationale (MDN), de l'ACDI et d'AEC et leurs homologues internationaux de la police allemande et américaine.

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

MISSION
EN COURS

AFGHANISTAN
MANUA

- En activité depuis juin 2003
- Contribution canadienne : un agent de police par an
- Langue de travail : anglais

DESCRIPTION : La résolution 1401 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 28 mars 2002 vise à établir la MANUA et à lui confier le mandat de remplir les tâches et les responsabilités trouvées dans l'Accord de Bonn, y compris celles qui sont associées aux droits de la personne, à la primauté du droit et aux questions liées au sexe, de promouvoir une réconciliation et un rapprochement nationaux à l'échelle du pays et de gérer l'ensemble des activités de secours humanitaire, de rétablissement et de reconstruction en Afghanistan sous la haute autorité du RSSG des Nations Unies. L'objectif global des Nations Unies en Afghanistan est d'aider les habitants du pays à construire un État pacifique, démocratique et stable régi par la primauté du droit.

MANDAT : En tant que Conseiller de haut niveau en matière de police à la MANUA, l'agent de police canadien donne des conseils et de l'aide au gouvernement afghan, au RSSG et aux fonctionnaires de police afghans sur la restructuration des services de police afghans et offrent des conseils aux services de police afghans sur le maintien de l'ordre dans l'ensemble de l'Afghanistan.

RÉALISATIONS :

- Les agents de police canadiens ont dirigé le processus d'élaboration d'un modèle logique qui vise à engager la PNA et le ministère de l'Intérieur (MI) dans le domaine de la gestion du changement, puis ont obtenu le soutien de la communauté internationale en ce qui concerne ce nouveau modèle.
- Les agents de police canadiens ont déterminé une liste de priorités en matière de réforme policière et ont consulté des organisations internationales afin de faciliter des efforts coordonnés dans le secteur de la réforme policière.
- Les agents de police canadiens ont animé le premier conseil officiel de police en Afghanistan.
- Les agents de police canadiens ont encouragé la réintégration de quatre agentes de police qui avaient été destituées de leur poste par leur commandant local.
- Les agents de police canadiens ont effectué des sondages sur les opérations policières au niveau des districts et ont participé aux vérifications de la solde avec le Fonds en fiducie pour le maintien de l'ordre en Afghanistan (FFMOA).

Mission de police de l'Union européenne (EUPOL) à Kinshasa, en CD

- En activité depuis avril 2005
- Contribution canadienne : un membre civil de la GRC
- Langue de travail : français

DESCRIPTION : Le 20 septembre 2003, le gouvernement provisoire de la CD a demandé officiellement à l'UE de l'aider pour établir une Unité de police intégrée (UPI) congolaise qui contribuerait à protéger le gouvernement provisoire et qui renforcerait la sécurité intérieure de la CD. Par la suite, l'EUPOL à Kinshasa, autorisée par l'Action commune du Conseil de l'Union européenne (2004/847/PESC), a été établie en mai 2004.

MANDAT : Conformément au Conseil de l'Union européenne, l'EUPOL à Kinshasa soutient l'établissement de l'UPI selon une approche en trois volets : la restauration et la remise à neuf d'un centre de formation et la fourniture d'équipement de base; la formation de l'UPI et, finalement, le suivi, la surveillance et le mentorat de la mise en œuvre concrète du mandat de l'UPI après la phase initiale de formation. La formation initiale de l'UPI (1 008 cadets) a été entreprise par la Commission européenne. Toutefois, en raison de difficultés de recrutement, puis de retards à amener les recrues à Kasangulu, la Commission n'a pas été en mesure de terminer le programme de formation prévu. Par conséquent, des moniteurs de l'EUPOL à Kinshasa ont été placés à Kasangulu, afin de donner la formation technique (c'est-à-dire la conduite, les missions de protection, le recours à la force, y compris le bâton, les armes à feu et les communications radio) au cours des mois de mai et de juin 2005. Les membres de l'UPI patrouillent maintenant divers secteurs de la ville de Kinshasa sous la surveillance de l'EUPOL.

RÉALISATIONS :

- Un membre civil de la GRC est le chef du personnel de l'EUPOL et a la charge du soutien administratif à l'UPI.
- Ce membre civile s'occupe également de la création de systèmes relatifs à l'administration des ressources, à la logistique, aux finances et à la formation policière.

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

- En activité depuis avril 2004
- Contribution canadienne : neuf agents de police
- Langue de travail : français

DESCRIPTION : La Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire a été créée quand le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1528, le 27 février 2004, afin d'établir l'ONUCI pendant une période initiale de 12 mois à partir du 4 avril 2004. Après avoir déterminé que la situation en Côte d'Ivoire présentait encore une menace pour la paix et la sécurité internationales, l'ONUCI a été formée conformément à la résolution ci-dessus. En avril 2004, l'ONUCI a officiellement remplacé la précédente MINUCI, qui était une mission politique créée en mai 2003 par le Conseil de sécurité des Nations Unies et les forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

MANDAT : Les principales activités de l'ONUCI consistent à élaborer des fonctions policières de base dans les secteurs de l'administration, de la planification stratégique et de la gestion des ressources humaines. L'opération a également la charge d'aider les autorités locales à mettre en place un service de police provisoire. Plus particulièrement, les agents de police canadiens conseillent, forment et surveillent la police locale en ce qui concerne le maintien de l'ordre. On donne également des conseils sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), les droits de la personne et la sécurité des élections.

RÉALISATIONS :

- Un agent de police canadien de la GRC occupe actuellement le poste de Commissaire de la police civile de la Côte d'Ivoire.
- Les agents de police canadiens ont établi un programme de formation à l'intention de la police nationale de la Côte d'Ivoire et ont fourni de l'aide technique en matière de réforme et de restructuration.
- La participation de la police canadienne comprend des modules de formation pour les cours sur le maintien de l'ordre public, les droits de la personne, la police communautaire, et les enquêtes criminelles.
- Les agents de police canadiens continueront de conseiller la police nationale de la Côte d'Ivoire et d'assurer la liaison avec elle afin de soutenir les mesures de sécurité à Abidjan. Ils continueront également d'aider dans la restauration d'un service de police civil dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire.
- Les agents de police canadiens ont coordonné la formation de la Police du Nord à Bouaké.

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

- En activité depuis octobre 2002
- Contribution canadienne : six agents de police par an
- Langue de travail : anglais

DESCRIPTION : Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a été établi en vue d'enquêter sur les délits graves qui ont été commis contre les citoyens pendant la période de troubles qui a précédé la participation de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en 1999. Conformément à la résolution 1315 du CSNU du 14 août 2000, le gouvernement de la Sierra Leone et les NU sont parvenus à une entente, le 16 janvier 2002, afin de mettre sur pied conjointement le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le tribunal a reçu le mandat de juger ceux qui portent la plus grande part de responsabilité concernant les graves violations du droit international humanitaire (DIH) et des lois de la Sierra Leone commises sur le territoire de ce pays depuis le 30 novembre 1996.

MANDAT : Avec la collaboration d'une équipe multinationale sous la direction d'un procureur spécial, le personnel policier canadien effectue des enquêtes criminelles complexes, recueille des indices matériels, questionne des témoins et guide les membres du service de police de la Sierra Leone (SPSL) affectés au Tribunal spécial. À la lumière des actes d'accusation actuellement devant le Tribunal, le procureur cherche des agents de police canadiens ayant des connaissances spécialisées dans le domaine des enquêtes sur les crimes graves.

RÉALISATIONS :

- Le Canada soutient depuis longtemps le Tribunal spécial, et les agents de police canadiens ont contribué à traduire, devant le tribunal international, des personnes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.
- En raison du travail effectué par les agents de police canadiens et le Tribunal spécial, la protection des droits de la personne est devenue beaucoup plus visible en Sierra Leone.
- Les agents de police canadiens ont joué un rôle important dans l'établissement d'un Groupe de protection des témoins et d'un programme de formation.
- Des poursuites pour crimes de guerre sont en cours. Onze personnes associées aux trois anciennes factions belligérantes font actuellement face à des actes d'accusation, et neuf sont sous la garde du Tribunal spécial.
- Les agents de police canadiens aident le Tribunal spécial à mettre fin à l'impunité, ce qui est essentiel à la prévention de conflits et à la consolidation de la paix en Sierra Leone et dans la sous-région ouest-africaine.

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

MISSION
EN COURS

HAÏTI

- En activité depuis juin 2004
- Contribution canadienne : jusqu'à 100 agents de police par an
- Langue de travail : français

DESCRIPTION : Le 30 avril 2004, la MINUSTAH a été officiellement mandatée par le Conseil de sécurité des Nations Unies (résolution 1542). La MINUSTAH est formée de 1 622 policiers civils (CIVPOL) et de 6 700 troupes militaires. En vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la MINUSTAH avait un mandat initial de six mois, et on s'attendait à ce que ce mandat soit renouvelé par le Conseil de sécurité des Nations Unies de façon à ce que la mission ait une durée totale de deux ans. Le premier contingent de la police civile canadienne a été déployé en Haïti en juillet 2004.

MANDAT : La police civile (CIVPOL) a reçu le mandat d'aider le gouvernement provisoire haïtien à faire ce qui suit : assurer un environnement sécuritaire et stable en surveillant, en restructurant et en réformant la Police Nationale d'Haïti (PNH); mettre au point un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; aider à rétablir et à maintenir la sécurité et l'ordre public; protéger le personnel et les installations des NU; ainsi que protéger les civils sous menace imminente de violence physique. La phase II de la MINUSTAH a commencé en juin 2005 après que le Conseil de sécurité des Nations Unies ait officiellement prolongé la mission jusqu'en février 2006. Le mandat de la CIVPOL au cours de la prochaine phase comprendra la contribution à l'efficacité des mesures de sécurité dans le cadre des élections de 2006.

RÉALISATIONS :

- Lors de la phase I de la MINUSTAH, la majorité des agents de police canadiens ont été affectés dans la région de Port-au-Prince. Pendant cette phase, on s'est principalement concentré sur la formation de la PNH à l'Académie nationale de police et, par la suite, sur l'extension de la formation dans l'ensemble du pays.
- Les agents de police canadiens à l'École de la GRC ont reçu la mission de mettre au point le matériel de cours de la PNH.
- Depuis juin 2004, les agents de police canadiens ont aidé deux groupes de 300 agents chacun à obtenir leur diplôme de l'Académie.
- Les agents de police canadiens ont aidé les organisations non gouvernementales (ONG) à distribuer de l'aide humanitaire après que l'ouragan Jeanne a frappé Haïti à l'automne 2004.
- Les agents de police canadiens ont aidé la PNH à restaurer et à maintenir la primauté du droit lors des pillages qui se sont produits après l'ouragan Jeanne.

ANNEXE :
ACRONYMES



ACDI	Agence canadienne de développement international	MDN	Ministère de la Défense nationale
AEC	Affaires étrangères Canada	MI	Ministère de l'Intérieur
APCC	Arrangement sur la police civile au Canada	MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental	MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
BA	Bosnie-Herzégovine	MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
BCR	Bureau de Coordination des Réfugiés	MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
BHO	Bureau du Haut Représentant	MPUE	Mission de police de l'Union européenne
BLCOK	Bureau de lutte contre la criminalité organisée du Kosovo	MS	Ministre de la sécurité
CD	République démocratique du Congo	MUAS	Mission de l'Union africaine au Soudan
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	NU	Nations Unies
CI	Communauté internationale	OEA	Organisation des États américains
CIFP	Centre international de formation de la police	ONG	Organisation non gouvernementale
CIVPOL	Police civile	ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
DDR	Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration	PAME	Programme d'aide aux membres et aux employés
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	PNA	Police nationale afghane
EPR	Équipe provinciale de reconstruction	PNH	Police Nationale d'Haïti
EUFOR	Force multinationale de l'Union européenne	PNI	Police nationale iraquienne
FFMOA	Fonds en fiducie pour le maintien de l'ordre en Afghanistan	PNU	Police des Nations Unies
FOID	Force opérationnelle intégrée de l'Union africaine au Darfour	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FS	Forces de sécurité	RCS	Résolution du Conseil de sécurité
GC	Gouvernement du Canada	RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
GRC	Gendarmerie royale du Canada	SDMPI	Sous-direction du maintien de la paix internationale
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	SPK	Service de police du Kosovo
JIPTC	Jordan International Police Training Centre	SPPCC	Sécurité publique et Protection civile Canada
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	SPSL	Service de police de la Sierra Leone
MANUSIL	Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone	SPTL	Service de police du Timor-Leste
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental	SSF	Services spéciaux des frontières
		TAPE	Test d'aptitudes physiques essentielles
		UA	Union africaine
		UCCC	Unité contre le crime et la corruption
		UE	Union européenne
		UPI	Unité de police intégrée